

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

15 AVRIL 2021

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Travaux de restauration
de l'orgue de tribune de
l'Eglise Saint-Germain –
demande de subventions à
la DRAC et la Région
Île-de-France**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 16 avril 2021
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 16 avril 2021
et qu'il est donc exécutoire.

Le 16 avril 2021

Pour le Maire,
Par déléguation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt et un, le 15 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 8 avril deux mille vingt et un, s'est réuni au Théâtre Alexandre Dumas sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Etaient présents :

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUNET, Monsieur FOUCHET, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur GREVET, Monsieur BENTZ, Monsieur ROUXEL

*Monsieur de BEAULAINCOURT présent à partir du dossier 21 B 04

Avaient donné procuration :

Madame BOUTIN à Monsieur MIGEON
Monsieur BASSINE à Monsieur PERICARD
Monsieur RICHARD à Madame RHONE
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20210415-21-B-18j-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

N° DE DOSSIER : 21 B 18j

OBJET : TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ORGUE DE TRIBUNE DE L'EGLISE
SAINT GERMAIN - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA DRAC ET A LA
REGION ILE DE FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur SOLIGNAC

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Église Saint Germain dispose de deux orgues à tuyaux, le grand orgue de tribune et l'orgue de chœur, classés tous les deux Monuments Historiques.

L'orgue de tribune est classé depuis le 21 novembre 1930 pour le buffet et depuis le 15 janvier 1975 pour la partie instrumentale. L'orgue de chœur est classé depuis le 4 décembre 1984.

La Ville a programmé depuis 2018 la restauration du grand orgue de tribune, rendue nécessaire d'une part par la dégradation de son état sanitaire, et d'autre part par des défauts imputables aux précédentes restaurations de l'instrument et qui nuisent à sa qualité sonore.

Fin 2020 des travaux de relevage (dépoussiérage complet et remplacement des mécanismes de soufflerie) ont été réalisés sur l'orgue de chœur pour que l'église puisse disposer d'un orgue en bon état de fonctionnement pendant que l'orgue de tribune sera en restauration et donc muet.

L'étude préalable pour les travaux de restauration de l'orgue de tribune doit être réalisée en 2021 et les travaux sont prévus en 2022.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) peut subventionner ces travaux à hauteur de 40 % au titre de la restauration des orgues protégés et la Région Île-de-France à hauteur de 30 % des dépenses plafonnées à 1 M€ dans le cadre du dispositif « Construction et restauration des orgues à tuyaux ».

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration des orgues à tuyaux) pour le financement des travaux de restauration de l'orgue de tribune de l'Église Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

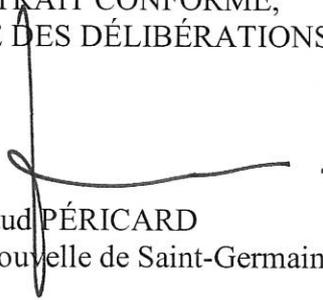
Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention au taux maximum auprès de la DRAC et de la Région Île-de-France (Aide à la restauration des orgues à tuyaux) pour le financement des travaux de restauration de l'orgue de tribune de l'Église Saint Germain et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye